

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY**  
**Concours d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe**

**Session 2019**

**I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION**

Le concours externe d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe a été organisé au titre de l'année 2019 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie.

Ce concours était ouvert pour **49 postes**.

**a) Calendrier :**

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

<b>ETAPES</b>	<b>DATES</b>
Date de l'arrêté d'ouverture	11 septembre 2018
Période d'inscription	du 2 octobre au 7 novembre 2018
Limite dépôt des candidatures	le 15 novembre 2018
Épreuve d'admission	14, 15, 18, 19, 25, 26 mars 01, 02 avril 2019
Jury d'admission	02 avril 2019
Liste d'aptitude	1 <sup>er</sup> mai 2019

**b) Admission à concourir :**

**Concours externe :**

Ouvert aux candidats titulaires soit :

- du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ;
- du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier, ou après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

**c) Jury :**

Le jury comprenait 12 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que la note de cadrage de l'épreuve d'entretien afin de mener à bien leurs différentes tâches. Ils ont conçu

ensemble, lors de la réunion d'installation du jury du 21 février 2019, la grille d'entretien utilisée par les différents sous-jurys pour évaluer les candidats.

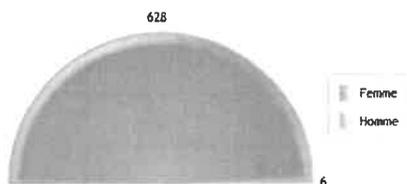
Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

## II- PRINCIPAUX CHIFFRES

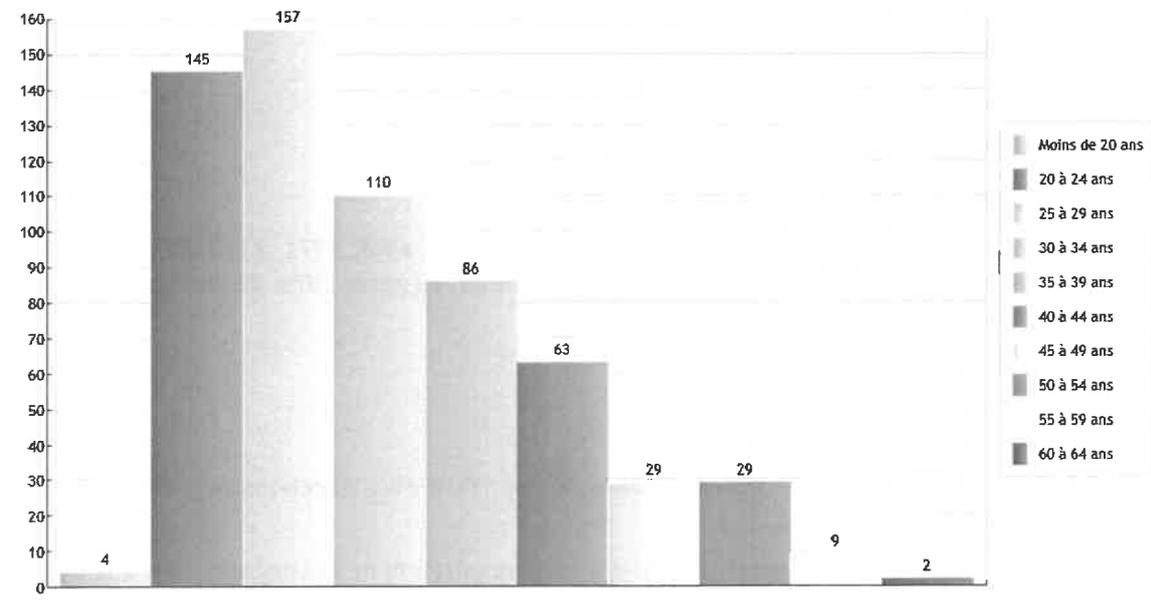
Qualité	Postes Ouverts	Nombre d'admis à concourir	Présents à l'épreuve En nombre, en %	Admis (seuil/20)
EXTERNE	49	634	446 70 %	49 (18.50/20)

Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de dossiers déposés :

Répartition des candidats par sexe



Pyramide des âges



### III - EPREUVE D'ADMISSION

634 candidats ont été convoqués à l'unique épreuve d'admission. Cette dernière s'est déroulée les 14, 15, 18, 19, 25, 26 mars et 01, 02 avril 2019 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.

Le jury plénier a été scindé en 4 sous-jurys composés de trois personnes chacun : un élu local, une personnalité qualifiée et un fonctionnaire territorial, en vue du passage de l'épreuve d'entretien.

#### INTITULE DE L'EPREUVE :

Entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné (15 minutes).

Récapitulatif des notes :

TYPE	EPREUVE	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
EXTERNE	ENTRETIEN	13.10	5	19.78	111	0

#### Observations des membres du jury:

- *Connaissances professionnelles*

Niveau assez hétérogène avec de grandes disparités entre les candidats : certains étant très bien préparés, d'autres trop peu.

Les savoirs de base sont à parfaire dans l'ensemble.

Le jury note un manque de recul et constate que la plupart des candidats déjà en activité ont des connaissances centrées uniquement sur leurs missions et non sur le métier en lui-même. Il déplore également un manque de positionnement, notamment en terme de responsabilité.

- *Connaissances institutionnelles*

Niveau général très moyen avec des carences avérées pour de trop nombreux candidats. Les institutions et le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture sont souvent mal connus. Le jury relève pour certains candidats de réelles lacunes.

- *Attentes des membres du jury pour la prochaine session*

Une meilleure préparation de cette unique épreuve.

## SEUIL D'ADMISSION

Le Président du jury rappelle que toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination du candidat.

L'évaluation de l'épreuve donne lieu à une démarche d'harmonisation des différents sous-jurys. La formation plénière du jury apprécie les mérites respectifs de chaque candidat en tenant compte des appréciations et des notes attribuées par les différents sous-jurys.

Le jury fixe le seuil d'admission ainsi qu'il suit :

<b>Nombre de points du seuil d'admission</b>
<b>18.50</b>

Le nombre total de candidats déclarés définitivement admis est donc de :

<b>Concours externe d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>
<b>49</b>

## IV – CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats de cette session.

Les candidats, qui justifient tous des diplômes requis, doivent s'ils veulent réussir, se préparer sérieusement à cette unique épreuve. Outre les compétences professionnelles essentielles à leur activité dans le secteur médico-social, ils doivent également manifester de la curiosité pour la fonction publique territoriale qu'ils souhaitent intégrer.

Le Président du jury remercie vivement les intervenants pour leur fort investissement et leur disponibilité.

Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des recrutements à la hauteur des attentes des employeurs publics locaux.

Fait à Carcassonne, le 02 avril 2019



Le Président du jury,

**Monsieur Serge BRUNEL**  
**Maire de Conilhac-Corbières**